



ACCUEIL [+ ACTUALITÉS](#) [+ DÉPARTEMENTS](#) [+ PETITES ANNONCES](#) [+ ANNONCES LÉGALES](#) [+ COMMUNAUTÉ](#) [+ SERVICES](#) LIENS

Rechercher

**Vous êtes ici :** [Accueil](#) > Article : Champagne Esterlin / l'affaire relancée

ÉPERNAY

## Champagne Esterlin / l'affaire relancée

[Réagir](#)

[Envoyer](#)

[Imprimer](#)

**ÉPERNAY (Marne). On devrait bientôt connaître l'issue que connaîtra l'affaire du champagne Esterlin. Depuis 2005, les investigations autour des soupçons de chaptalisation et de vente de faux millésimes se sont poursuivies. L'instruction vient de s'achever.**



**Agrandir la photo**

L'affaire devrait faire l'objet d'un renvoi devant le tribunal correctionnel de Reims dans les mois qui viennent.

UN nouveau chapitre va enfin pouvoir s'ouvrir dans l'affaire du champagne Esterlin. Plus de quatre ans après les mises en examen de plusieurs dirigeants de la coopérative de Mancy, près d'Épernay, l'instruction du dossier vient tout juste de s'achever. Et il ne fait aucun doute, selon plusieurs personnes proches de l'enquête, que l'affaire devrait bien faire l'objet d'un renvoi devant le tribunal correctionnel de Reims dans les mois qui viennent. Reste maintenant à savoir qui devra répondre de quels faits, et si tous les chefs d'inculpation seront retenus ou pas. Le parquet dispose désormais de trois mois pour rendre ses réquisitions en ce sens.

### Faux millésimes

Lorsque l'affaire a été révélée, en juillet 2005, on parlait alors de « fraude d'une grande envergure ». Suffisamment pour que le président de la coopérative, Patrick Jean, la directrice administrative, Lysiane Géraudel, et le chef de cave Franck Verner, soient tous les trois mis en examen et placés sous contrôle judiciaire. Les dirigeants font alors l'objet de multiples accusations. L'escroquerie tout d'abord, car ils sont soupçonnés d'avoir vendu à l'enseigne de hard-discount Ed, propriété du groupe Carrefour, des milliers de bouteilles prétendument millésimées alors qu'il s'agissait de champagne ordinaire.

Mais ce n'est pas tout, car les enquêteurs les soupçonnent aussi d'avoir mis en place un système de chaptalisation, c'est-à-dire d'augmentation artificielle du taux d'alcool par adjonction de sucre. La manœuvre concernerait des milliers d'hectolitres de champagne, disait alors le procureur en charge du dossier à Châlons. C'est l'achat de plusieurs tonnes de sucre en catimini, loin du regard des douanes, qui aurait mis la puce à l'oreille des enquêteurs.

À ce moment, le président et la directrice sont également soupçonnés d'abus de bien sociaux. En clair, ils auraient utilisé l'argent de la société pour investir dans d'autres entreprises pour leurs propres intérêts.

Pour couronner le tout, la directrice et le chef de cave étaient aussi mis en examen pour harcèlement moral.

Il faut dire que l'enquête avait alors été lancée suite à la dénonciation de trois employés qui avaient été licenciés. D'anciens salariés que l'on ne retrouve pas en revanche sur le banc des parties civiles aujourd'hui.

### Pour l'image...

Entre-temps, le champagne Esterlin en tant que personne morale, a lui aussi été mis en examen. On notera au passage que la société s'est également constitué partie civile, « ce qui est tout à fait légal » nous explique-t-on.

Au juge ensuite de l'accepter ou pas. Au rang de ceux qui s'estiment victimes, on retrouve aussi l'Inao (Institut national des appellations d'origine contrôlée) et le Syndicat au bois de la défense de la champagne viticole, une structure composée de vigneron. « Si le syndicat n'a pas subi de préjudice direct, cette affaire a tout de même entaché l'image de la Champagne », explique son avocat, Me David Sribé.

Du côté de l'enseigne Ed en revanche, on attend l'issue de cette procédure avec impatience. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que Me Christian Feddal, n'est pas franchement satisfait (lire encadré) de la manière dont elle a été menée...

Julienne

GUIHARD-AUGENDRE

viticulture

### A lire aussi...

« Dans cette affaire, on se débrouille ! »

Haut de page

Article paru le : **25 janvier 2010**

[Envoyer cet article à un\(e\) ami\(e\)](#)

[Imprimer cet article](#)

[> Articles sur le même thème](#)

[> Articles sur la même localité](#)

### Les commentaires (2 commentaires)

**chambouart** le 25 janvier 2010 à 17h10

Enfin cela ressort j'avais peur que cette affaire soit oubliée. Une grande enseigne veut un prix alors on camelote on sur-chaptalise car le sucre coute moins cher que le raisin et on vend du pseudo millésime à bas prix avec un beau packaging, il fallait le reconnaître, mais en dégustation on donnait à peine 15 mois au contenu. Et pendant ce temps vos clients vous font remarquer que l'on trouve moins cher en grande surface. Comment font-ils pour avoir ces prix-là ? Vous avez la réponse. Entre parenthèse: Le syndicat des vignerons n'est pas partie civile ? Tiens, tiens....

**Filochard51** le 25 janvier 2010 à 13h44

On le voit encore, la délinquance en col blanc sur le bassin d'Épernay est partout. Millésium, syndicat des vignerons, Esterlin, les punitions seront elles à la hauteur des faits commis? Pourquoi ces dossiers sont-ils ralentis, manque d'informations avec les parties civiles! Dans les faits, soupçons d'abus de biens sociaux, d'investissements et peut-être maintenant possibilité d'insolvabilité, de qui se moque-t-on, je comprends l'avocat de l'enseigne Ed. Il faut que tout cela s'arrête dans le vignoble que la justice soit juste et frappe très fort (importante amende, incarcération) d'une façon équitable sans distinction entre la France d'en bas et la France d'en haut.

[» Tous les commentaires](#)

### Réagir à cet article

Login (Email) :